

n° 24

mardi 6
mars 1973

APL informations Bulletin
de l'Agence de Presse Libération régional

- 2 - NANTES : grève du zèle aux Chèques Postaux.
- 2 - Les victimes des violences du SAC au meeting Messmer portent plainte
- 3 - témoignages : racisme contre immigrés.
- 5 - Revue de presse
- 6 - Lettre ouverte d'un objecteur à M. Debré.
- 7 - A propos des élections. Tract distribué à Couéron. Position de M. Hunault sur le Larzac.

Permanence téléphonique : 75.52.64

à partir de 18 heures, sauf samedi et dimanche.

AGENCE DE PRESSE LIBERATION. 14 rue de Bretagne. 75000 Paris.
directeur : Maurice Clavel. Imprimerie spéciale A.P.L. le numéro : 1 F.

Bureau Régional ; "Librairie 71" 29 rue Jean Jaurès, 44000 Nantes.

Abonnement les 12 numéros à partir de 10 francs en timbres ou chèque
à l'ordre de la "Librairie 71"

Vente au numéro : Nantes Librairie 71
St Nazaire : Librairie Le Tiers Livre, 55 avenue de la République.

Depuis bientôt quinze jours quelques ^{agents} des PTT des chèques postaux ont entrepris une grève du zèle spontanée. Ce moyen nous semble être plus efficace, nos revendications portant essentiellement sur l'organisation et la répartition du travail. Le trafic augmente, les employés diminuent, les agents qui restent sont là pour faire le travail et les cadences s'accroissent.

Quelles sont alors nos conditions de travail?

INSUPPORTABLES = INTOLERABLES.

Nous sommes pressés de toutes parts par des chefs, surveillants en l'occurrence, qui négligent les employés ne visent que deux objectifs:

- Garder un certain prestige aux yeux de leurs propres supérieurs, Quelle hiérarchie! Ce qui aboutit à une surenchère de part sur le dos des "exécutants".

- Finir le plus vite possible le travail pour sortir de "bonne heure", soit 3/4 heure avant l'heure normale.

Au fait? Finir le travail! Pour eux c'est facile car ce n'est eux qui le font. On a même vu certains d'entre eux partir avant les employés!...

Nous avons tout d'abord tenté de discuter avec les chefs qui faute d'arguments valables nous ont menacé de baisser les notes: car comme à l'école on nous met des notes.

On nous a même traités de fainéants. Voilà en résumé les principales causes qui nous ont poussés à entreprendre cette grève en appliquant à la lettre le mode opératoire qui, parce que trop archaïque, ne nous permet pas de finir le travail dans les délais espérés actuellement.

Un exemple: la vérification d'un paquet de mandats, le mode opératoire veut que l'employé prenne les mots un par un en les vérifiant et les repose à sa droite. Ne soyez pas gaucher, vous auriez des ennuis! Manipulation ridicule qui fait perdre un temps considérable. En réalité depuis bien longtemps, pour travailler plus rapidement, les agents feuilletaient le paquet de mandats sans les déplacer.

En comparant ces deux procédés et après les avoir utilisés, je peux affirmer que la deuxième méthode est beaucoup plus rapide et aussi sérieuse que la première. Mais pourquoi les agents prendraient-ils eux-mêmes de telles décisions?

Appliquons donc un mode opératoire qui à bien des égards ferait sourire bien des personnes!

La partie adverse pense que nous nous laisserons plus vite qu'elle. On essaie même de nous endormir: quelques beaux sourires, de bonnes paroles, trois ronds-de-jambe et le tour est joué.

Domage un certain nombre d'agents se sont laissés prendre à ce piège, quant aux autres, bien décidés à se faire entendre, elles continuent leur lutte.

NANTES : LES VICTIMES DES BRUTALITES DU S.A.C. PORTENT PLAINTE.

Judi 22, au meeting Messmer, plusieurs personnes dont des commerçants et artisans du CID-UNATI avaient été victimes des sévices du service d'ordre du S.A.C. Quatre personnes ont dû être emmenées à l'hôpital. Cette affaire avait été évoquée mercredi 28 à la réunion du Comité de Défense des Libertés contre la Répression, devant environ 200 personnes.

M. Bonnet, professeur, a porté plainte pour voies de fait en se référant à la loi anti-casseur qui réprime les actions menées à force ouverte par un groupe et permet en outre de poursuivre non seulement les auteurs des voies de fait mais aussi les organisateurs et instigateurs des violences en l'occurrence M. Benoit MAQUET, député UDR de Rezé. Me Mathorel, avocat du CID-UNATI adopte la même attitude au nom des 12 commerçants et artisans qui portent également plainte (dont 7 nantais et 5 sarthois)

RACISME CONTRE IMMIGRES - ILS ONT DES DROITS
COMME HOMMES - COMME TRAVAILLEURS

F.M.O. - DELAFOY -- DROIT DES IMMIGRES, SOLIDARITE PATRONALE

Janvier - Deux usines voisines au quai Wilson - entre patrons, on s'arrange bien.

Chez Delafoy, des immigrés, affectés au chargement des sacs d'engrais sur camions et wagons, épuisés un jour par ce travail très dur, et habituellement malmenés par le contre-maître raciste, refuse de faire un chargement. Immédiatement, le responsable de l'usine, sans préavis, en licencie un certain nombre. Pourquoi se gêner, se sont des immigrés, et d'ailleurs il a toujours agi ainsi et personne n'a rien dit, même pas la CGT, si empressée pourtant à vendre des cartes syndicales aux travailleurs immigrés. Comme dit le patron, pour un balancé, 10 candidats se présentent, il ne faut pas se gêner.

Mais, d'où vient ce mouvement chez les immigrés ? Probablement d'un ouvrier de chez F.M.O., ami des arabes. Aussitôt, coup de téléphone Delafoy - FMO : "il faut liquider cet ouvrier".

Cela se présente bien. Cet ouvrier a distribué un tract au vestiaire.

Le matin, à la reprise du travail, le chef d'atelier aborde l'ouvrier et lui dit : "je suis très content de votre travail mais la direction ne veut plus de votre présence dans les locaux de l'usine. Je pense que vous devinez la raison : le tract".

Ce n'est que plus tard que cet ouvrier apprend par une indiscretion le coup de téléphone entre les deux directions DELAFOY - FMO : entre patrons, on se soutient

HOPITAL DE ROCHEFORT, Janvier - MENACE D'EXPULSION D'UN IMMIGRE GRAVEMENT ACCIDENTE.

Un immigré, gravement blessé à la colonne vertébrale souffre atrocement et se plaint. La personne responsable du service (pas le docteur) menace de la réexpédier dans son pays.

De quel droit ? C'est un travailleur en situation régulière : carte de travail, carte de séjour, carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale. Il a été blessé à l'occasion de son travail.

Pourquoi, alors qu'il subit un handicap très grave, cet immigré serait rejeté comme un citron pressé ? Il était bon pour le travail, il a droit à la santé comme un français
il a droit aux soins en France comme tout travailleur
il a droit à la sécurité de son avenir après son accident comme tout travailleur.

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANTES (Directeur Général :
Monsieur E. REYNAUD)

MENACE D'EXPULSION PAR AVION D'UN IMMIGRE TRES GRAVEMENT ACCIDENTE

Très gravement blessé et non informé sur son état et sur la gravité exacte de ses blessures, ce travailleur a peur et s'énerve. Un employé le menace d'expulsion par avion le lundi suivant. Le travailleur est complètement paniqué au point qu'on l'interne en service clos de psychiatrie. Un ami, au risque de perdre son emploi, s'absente du travail une demi journée pour venir l'apaiser toute la nuit née de ce lundi où il croit

... / ...

.../... qu'il va être expulsé. Il retrouve le calme et se laisse soigner. De quel droit le menacer ainsi d'expulsion ? Il a donné ses meilleurs années à l'économie de notre pays et maintenant qu'il est cassé, on l'enverrait à la ferraille ? De quel droit ?

ACCIDENT DE TRAVAIL DANS LE BATIMENT - TRAVAIL SANS PROTECTION

Décembre - Un immigré travaille au 4° étage d'un bâtiment en construction. La barrière de protection n'a pas été posée. Il travaille à 1 mètre du bord de la dalle à nettoyer : une grande plaque de coffrage. Sous un coup de vent, il bascule dans le vide et fait une chute de 12 mètres. Il est atteint à la colonne vertébrale et sera transporté au CHU. Quand il est à terre, il entend le contremaître ordonner de mettre en place la barrière de protection. Il est temps. Il vaut mieux sans doute protéger le chef de chantier et le patron qui risque de perdre de l'argent que protéger l'ouvrier, surtout un immigré qui y laisse sa santé et parfois sa peau. Jusqu'où ira l'exploitation des travailleurs ? Plus de précisions ne peuvent être données pour la sécurité du travailleur.

POLICE PARALLELE

MAN POWER - 8 allée Turenne. (Nantes)

Propos de Monsieur GARO, Directeur de l'Agence de Nantes à un ouvrier en quête de travail :

"je voudrais savoir ce que vous faisiez auparavant. D'ailleurs, si vous ne me le dites pas, sachez que Man Power est bien organisé et que j'ai la possibilité, par les services de renseignements de notre maison, de connaître, dans les 48 heures, tout votre passé".

Ceci semble bien proche d'une police parallèle...

- ACTION DES PRODUCTEURS DE LAIT

Le 23 Février à la C.A.N.A., avait lieu une réunion inter-professionnelle entre producteurs de lait et patrons de laiteries privées et coopératives pour rechercher un accord sur la qualité du lait.

Les patrons ont informé les producteurs de leurs décisions en refusant toute remise en cause.

Comme cette attitude était prévue, dès le début de la rencontre, une délégation d'une quarantaine de producteurs est venue bloquer les industriels laitiers pendant 3 heures à la fin de la réunion pour leur montrer leur détermination dans la lutte permanente qu'ils mènent depuis quelques temps face aux laiteries pour obtenir un salaire garanti.

De plus en plus, les producteurs de lait comprennent qu'ils n'obtiendront rien des patrons de laiterie sans créer un rapport de forces favorable en s'appuyant sur des actions de masse.

Sous le titre : "Mourir plus tôt à cause d'une centrale nucléaire", des camarades de Saint-Nazaire nous ont fait parvenir le texte suivant qu'ils envisagent de distribuer sous forme de tracts aux abords de la centrale de Cordemais. :

Le département de la santé (USA) fait savoir officiellement que les cas de leucémie ont augmenté de 6 fois dans les alentours des centrales nucléaires. Dans les environs du réacteur nucléaire EUREKA (USA) le taux de mortalité par leucémie, fausses couches, monstres a été trois fois supérieur à la moyenne nationale. La mortalité infantile a augmenté de 38 % dans les zones dangereuses des réacteurs. (Source, revue médicale autrichienne n° 22 du 25-II-1969)

Qu'appelle-t-on zone dangereuse ? D'après les directives de l'AEC (Commission à l'énergie nucléaire) une centrale nucléaire d'une puissance de 500 mégawatts doit être éloignée de : 530 m de toute habitation; 10,14km de toute zone d'habitation de faible densité ; 13,52 km de toute agglomération importante.

D'après ces normes, il n'y a pas de place à Cordemais pour une centrale nucléaire. Que faudrait-il attendre de la centrale de Cordemais qui devrait être de 1200 à 2000 mégawatts ? Rien de bon pour la santé publique !!!!!

En 1970 à Hiroshima, on meurt encore des suites de l'explosion ! et une centrale n'est autre chose qu'une explosion ralentie, contrôlée, mais un accident imprévisible et grave peut se produire.

Nous ne voulons pas qu'un développement économique aveugle des communes proches se paie par le meurtre et le malheur dans les familles et par la pollution radio-active de la Loire-Atlantique. Nous ne voulons pas que nos enfants et les générations à venir nous accusent de non-dénonciation de crimes prémédités.

Les dangers sont inévitables, nous ne pouvons accepter ce compromis ! On peut et on doit rechercher d'autres possibilités de développement ne présentant pas de nuisances. Chacun se doit de choisir de lui-même entre un progrès qui respecte la vie de l'homme et entre un progrès qui met sa santé et ses jours en danger. L'agrandissement de la centrale nucléaire de Cordemais ne ferait qu'accroître le nombre des inadaptés, alors qu'aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée à ce douloureux problème ...

POUR LA CREATION DE COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE CORDEMAIS :

écrire :

pour Saint-Nazaire : Vansterland Christian, 16 rue de l'Isau
44600 Penhoët St-Nazaire

pour Nantes : Sérillon Rémy, 17 rue H. Vandernotte 44 -Nantes

+++++

"L'Intersyndicaliste" n° 131 (Mensuel des G.S.E.D.) Chez Babcock (St Nazaire)

Le 16 déc. dernier, il était annoncé au C.C. d'entreprise une réduction d'horaire de travail à compter du 1.1.73. St Nazaire et la Courneuve passent à 42 h. par semaine. A Paris, au siège social, à 40 h.; mais...avec 1/3 de licenciements. Premier wagon: 210 éjectés, l'effectif étant de 244 personnes. A St Nazaire, au 31.12.72, nous faisons 43h30 avec une réduction d'horaire de 1/2h. au 1.1.73, accord U.I.M.M. 1972. Sur l'heure restante, le patron nous compensait 1/2h. à 100% et l'autre, 1/2 ... du vent pour nous. C'est toujours la même histoire: les travailleurs font les frais des opérations qui soutiennent le régime, le profit.

Prospérité: en sept. 71, nous avons profité d'une journée de congé pour "la pose de la première pierre de l'atelier Atlas". A cette fête assistait le ministre Guichard polyvalent et la prospérité ronflait dans les discours. Depuis, ce beau projet chanté est mort. Et adieu l'Atlas...

Suite à votre refus catégorique à ma demande du statut des objecteurs de conscience, je vous informe que je n'ai pas rejoint mon lieu d'affectation le 1^o février pour les raisons suivantes :

- Je refuse la notification de la commission juridictionnelle qui se permet d'apprécier et de juger mon "manque de sincérité" par une simple lettre. Et je réaffirme mes sincères convictions en la vie.

- Je suis égal à tout homme (même à vous) et je ne consens pas que vous puissiez disposer de ma vie pendant un an dans des conditions intolérables qui tendent et permettent de conditionner la jeunesse.

- Je ne collaborerai jamais à votre apprentissage de la guerre, je respecte la vie de mes semblables. Je ne vois pas l'utilité de la défense nationale, et je voudrais bien savoir qui prépare et occasionne la guerre, sinon vous et la bourgeoisie qui avez les privilèges d'échapper à la misère.

- Vous êtes assidu capitaliste, allant même jusqu'à employer votre défense nationale pour maintenir les privilèges de vos semblables, en y recourant comme ultime moyen, en cas de menaces de votre système (grèves, ordonnance de janvier 1959)

- Vous gaspillez sans honte 20 à 30 % de nos impôts pour faire de la terre un lieu invivable et pour préparer un avenir incertain.

- Je considère que vous êtes coupable de meurtres, armurier au troisième rang mondial.

Monsieur, vous faites de l'objecteur un "hors-la-loi". Vous assimilez et présentez ses actes comme un danger pour ses semblables. Votre pouvoir d'information vous permet de montrer l'objecteur en procès, en prison, sans laisser apparaître le fond de son objection. Je suis solidaire des objecteurs insoumis à l'Office National des Forêts, et je me joins à leur lutte pour la suppression du décret de "Brégançon" (72 805) et la révision complète de leur statut.

Sieur Monsieur le Ministre, je ne vous dois aucun service et aucune amitié.
Fait le 1^o Février 1973. Jacques Ruchaud.

— lu dans la presse —

Lorient : le comité de soutien à L. Gourong, animateur de l'association socio-culturelle du Mor Bihan, licencié sans motif, a manifesté lundi 26

Brest : 2000 pêcheurs, ostréiculteurs et agriculteurs ont manifesté contre l'implantation d'une raffinerie de pétrole sur le plateau de St Divy et d'un appontement pétrolier en rade de Brest.

accident du travail : à St James (Manche) un ouvrier des carrières de 47 ans a été écrasé par un bloc de granit de 600 kilos

accident du travail ; Rennes : au cours du montage d'une grue, 4 ouvriers de chez Pouteau tombent de 6 mètres.

Lorient : l'association des parents d'élèves du lycée Colbert s'engage à "s'opposer à la décision des élèves de soutenir la grève des M.A et à user de leurs droits pour les obliger à assister aux cours"

La nester : 2 jeunes de la MJC faisant des photos de la réunion électorale de Christian Bonnet et M. de Vitton (majorité) ont dû dégager sous la menace d'un homme armé d'un revolver criant "pas de cocos ici)

Auray : grève des roulants du dépôt SNCF pour l'amélioration des conditions de travail et l'arrêt de la politique de démantèlement du dépôt.

Auray : les usagers du "train ouvrier" doivent attendre 15 à 20 mn le soir en gare pour laisser passer un train de marée pour Paris. Nombreuses réclamations.

accident du travail : la toiture d'un bâtiment en construction détruite par le feu (goudron de revêtement trop chaud). Plusieurs blessés.

La Roche s/Yon : Les 1000 employés de Big-Chief (textile) se sont mis en grève le 1^o mars et ont repris le 5. Ils ont obtenu une prime de vacances de 400 f. (au lieu de 500f. demandés) et 4% d'augmentation.

Angers : mercredi 28, grève au laboratoire régional de prototypes Ponts et Chaussées contre le règlement rétrograde et anti-social imposé arbitrairement par le ministère de l'Équipement.

Cholet : les Ets Perrier déposent leur bilan. 450 emplois sont menacés. Même si l'activité est maintenue, 100 licenciements sont prévus.

Tract distribué à Couéron :

"Monsieur le Maire est débordé ! !

- Monsieur le Maire "remet" des médailles, "remet" des coupes, "serre" des mains, "prononce" de beaux discours sur...Verdun (en compagnie de Mme de la Villemarqué, élue de droite bien connue)
- Monsieur le Maire (du Parti Socialiste) "inaugure" des entreprises "capitalistes" (l'entreprise Joyau au moment de l'affaire Shokbéton)

Mais si nous en croyons la presse et si les renseignements que nous avons recueillis sont exacts, après toutes les interventions des Associations Laïques de Parents d'Elèves, des Associations familiales etc., pour la sécurité de nos enfants sur la voie publique, après les demandes faites le 9 janvier et le 12 février par un certain nombre de Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire n'a pas le temps de réunir la Commission s'occupant de cette question avant le 12 mars, le lendemain même du 2^o tour des élections ! Comme Monsieur le Maire a raison de donner la priorité à sa "campagne électorale" ! !

Car peut-être n'avez vous pas songé que si la gauche triomphait le 11 mars, que Monsieur Carpentier en soit l' élu local et qu'il soit appelé (sait-on jamais?) à entrer dans une équipe gouvernementale, eh bien: Monsieur le Maire, son suppléant, deviendrait automatiquement député, eh oui ! Mais alors, me direz-vous ? A quoi Monsieur le Maire pourra-t-il bien passer son temps ? Eh bien mais :

Monsieur le Député-Maire aura tout le loisir de "remettre" des médailles, de "remettre" des coupes, de "serrer" des mains, de "prononcer" de beaux discours sur...Verdun (en compagnie des élus de droite)

Monsieur le Député-Maire (élu de l'ensemble de la GAUCHE ?) aura tout loisir d' "inaugurer" de nombreuses entreprises "capitalistes" qui comme Shokbéton, ne dureront ... que l'espace d'une saison !

Dans toute la circonscription bien entendu... Oui décidément, Monsieur le Député-Maire sera vraiment débordé ! !

Couéron le 27 février. Un groupe de parents qui commence à comprendre bien des choses.

Chateaubriant : position de M. Hunault sur le Larzac

(Suite à la question posée par le Comité de Soutien au Larzac, réponse de M. Hunault, "indépendant", député sortant et réélu au 1^o tour)

M. Hunault se déclare favorable à l'extension du camp militaire : j'ai voté le budget militaire, considérant qu'un tel budget ne se refuse pas, voyez 1936 . Je précise, ajouta M. Hunault, que le budget militaire français est le plus faible en pourcentage parmi les budgets militaires des autres pays du marché commun. Cette réponse a été faite par M. Hunault en réunion publique. En conclusion sur ce problème, il se montra surtout partisan d'une Europe politique et donc d'une Europe unie également sur le plan militaire.

Notons que les autres candidats (PC, PS et SAV) désapprouvent l'extension du camp du Larzac.

- nouvelles brèves -

Lait : A Brécé (Mayenne), 70 à 80 agriculteurs du canton de Gorrion ont bloqué tout au long de la matinée du vendredi 23.2 7 camions de ramassage de lait et les ont libéré vers midi.

Larzac : des réunions de soutien au Larzac et contre l'extension des camps de Fontevraud et de St Maixent se sont déjà tenues à : Clisson, Blain (150 pers.), Donges, Haute-Goulaine, Bouguenais, Legé, Chateaubriant, Nozay (250 pers.), Nort s/Erdre (250 p.), Orvault, etc. D'autre part à Préfailles, où M. Debré possède une magnifique résidence secondaire, des paysans ont lâché sur les pelouses des moutons peints au "Larzac".

Tous renseignements : CDJA, 46bis rue des Hauts Pavés, Nantes. Tél. 71.75.85
Soutien financier : Arlette Hamon, La Minoterie 44 Plessé. CCP 167 902 Rennes

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual and automated processes. The goal is to ensure that the information is both reliable and up-to-date.

The third part of the report focuses on the results of the analysis. It shows a clear upward trend in the data over the period covered. This indicates that the current strategy is effective and should be continued.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for future actions. These include expanding the data collection to include new markets and improving the reporting process to reduce errors.